Énoncé de réaction - Baleine à bec commune, population du plateau néo-écossais

8 décembre, 2011

Nom commun : Baleine à bec commune, population du plateau néo-écossais
Nom scientifique : *Hyperoodon ampullatus*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification de la Baleine à bec commune, population du plateau néo-écossais, déja inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce en voie de disparition. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette population bien étudiée compte un nombre estimé de 164 individus, parmi lesquels environ 93 sont matures. La population semble stable, mais elle est très petite et est vulnérable à l'enchevêtrement dans des engins de pêche et, possiblement, au bruit d'origine anthropique produit par les relevés sismiques réalisés dans le cadre des activités d'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à l'exposition à des contaminants.

Présence au Canada : Océan Atlantique

Ministre(s) compétent(s) :
Ministre des Pêches et des Océans

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Les espèces sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins* de la Loi sur les pêches. L'habitat est protégé en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : La population de baleines à bec communes de la plate-forme Scotian figure à la *Liste des espèces en péril* de la LEP depuis 2007. Une stratégie de rétablissement a été achevée en 2009 et on procède à l'élaboration d'un plan d'action qui précisera des mesures nécessaires pour assurer la survie et la protection de cette population. En 2010, l'habitat essentiel de la baleine à bec commune a été déterminé dans la zone de protection marine du Gully. Les principales menaces auxquelles fait face la baleine à bec commune dans les eaux canadiennes comprennent les bruits anthropiques, les prises dans des engins de pêche et les contaminants. Le MPO collabore depuis dix ans avec les organismes chargés de la réglementation du secteur pétrolier et l'industrie pour aborder les répercussions potentielles liées à l'exploration et la production pétrolière et gazière. De plus, on déploie présentement d'importants efforts pour regrouper l'ensemble des signalements de la présence, des photos, des vidéos et des données acoustiques de l'espèce dans une base de données unique pour fournir aux chercheurs et aux gestionnaires une vaste source de renseignements pour les aider à surveiller les menaces auxquelles la population fait face, en plus d'éclairer de futures analyses de la population et mesures de gestion. Depuis 2005, on procède à des études de surveillance acoustique dans la zone de protection marine du Gully et les zones adjacentes pour mieux comprendre comment les baleines utilisent ces zones, en plus de fournir de données de référence sur les conditions de bruit d'environnement dans l'habitat essentiel de la plate-forme Scotian.